

DÉCENTRALISATION - TRANSFERTS DE PERSONNEL

.... à la hussarde vers la privatisation

RÉFORME DE L'ÉTAT : M. SARKOZY s'en mêle ... !

Lors de la réunion du 30 janvier 2003, le Ministre de la Fonction Publique voulait obtenir un accord de principe sur les modalités de transfert de personnels de l'État vers les collectivités locales... alors que le gouvernement n'avait rien annoncé en la matière. FO avait refusé cette «logique».

Depuis, le 28 février 2003, M. RAFFARIN, Premier Ministre annonce les transferts de compétence, les expérimentations, et le transfert des Personnels : 150.000 fonctionnaires d'État !

A la hussarde comme d'habitude, sans concertation véritable souvent en contradiction avec les demandes formulées lors des Assises locales (des départements refusaient le transfert des Routes Nationales ; peu de collectivités ont demandé le transfert des TOS de l'E.N.), le gouvernement essaye de débarrasser le Budget de l'État du maximum de fonctionnaires de l'État ! Il en fera de même avec les pensions, les salaires, les effectifs !!

Le 11 mars 2003, l'U.I.A.F.P.-FO a rencontré le cabinet de M. DELEVOYE sur le dossier «transfert des Personnels» : «les réponses seront apportées fin mars-début avril» !

un éclaircissement nous a été apporté :

«Les agents transférés auront la possibilité de choisir entre le maintien de leur rattachement à l'État et l'adhésion à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)» avait dit le gouvernement.

En fait seuls les agents détachés de longue durée peuvent continuer à être rattachés à l'État pour leur retraite. Tous ceux qui intégreront la FPT seront obligatoirement affiliés à la C.N.R.A.C.L ; ce qui démontre qu'aucune innovation n'est créée par rapport aux principes actuels et que le discours de M. RAFFARIN est seulement de la communication !

Tous les points essentiels que les personnels susceptibles d'être transférés posent n'ont, bien entendu, aucune réponse :

- **Service actif** : aujourd'hui, c'est un corps entier qui est classé service actif, dans la Fonction Publique Territoriale, ce sont des emplois précis et non un cadre d'emploi entier.

- **Régimes Indemnitaires** : là, la «démonstration» du Directeur Adjoint du Cabinet M. DREYFUS dépasse l'entendement : «Tous les personnels transférés sont sûrs de percevoir plus qu'à l'État»!

Alors que tout le monde sait que les régimes indemnitaires de la FPT sont **au plus égaux** à ceux de l'Etat, pour tous les corps techniques, administratifs et de service, et de plus, **aléatoires**. Une collectivité n'a pas d'obligation légale de créer un régime indemnitaire,

Aucune assurance formelle n'a pu nous être donnée sur ce point : «je réfléchis aux moyens de maintenir, au moment du transfert, le niveau des indemnités de chaque agent» (Discours M. DELEVOYE du 30-1)... et 1 an après transfert ?

- **Temps de travail** : la RTT dans la FPE a déjà posé bien des problèmes, tant en interministériel, ministériel que localement ... alors que dire lors du transfert aux collectivités territoriales !

Le vrai problème : quel avenir pour les missions et les personnels ?

Le Cabinet a été obligé de reconnaître :

- «l'externalisation (en fait, la délégation de service public ou la privatisation) est toujours possible !

- «la fiscalité» est un réel problème de choix : augmenter les impôts locaux ou externaliser !

A terme la décentralisation n'entraînera pas un développement de la FPT mais plutôt l'externalisation - privatisation.

- la valeur du point d'indice (et son lieu de négociation) sera t-elle demain la même sur tout le territoire national ?

Pour FO, ce sont les questions primordiales que les Personnels, tant de l'État que les Collectivités Territoriales se posent : il n'est pas question, comme le gouvernement le souhaite, d'opposer les fonctionnaires d'État aux fonctionnaires territoriaux mais qu'ensemble nous exigeons un certain nombre de garanties fondamentales.

Si des actions sont lancées principalement à l'éducation nationale et à l'équipement, c'est parce que le gouvernement n'a que pour seul objectif : «dégraisser l'État et le budget» sans se préoccuper du devenir des missions aujourd'hui exercées par l'État et des personnels ! Ne nous laissons pas faire !

Le Ministre de l'Intérieur M. SARKOZY, est-il aussi Ministre de la Réforme de l'État ?

Il semblerait que oui puisqu'aux Assises Nationales des Libertés Locales à ROUEN, le 28 février 2003, et avant le discours de M. RAFFARIN, celui-ci a annoncé :

«La réforme de l'administration territoriale de l'État va s'inscrire très rapidement dans les faits car elle ne peut être que parallèle à la décentralisation. Aussi le projet de loi sur la décentralisation présenté au printemps 2003 comprendra un volet «Administration territoriale de l'État» !

Qu'envisage-t-il ? : **«La décentralisation s'accompagnera logiquement d'une réforme ambitieuse de l'État autour de quatre principes.**

D'abord, l'État territorial aura la responsabilité d'atteindre des objectifs locaux identifiés dans le projet territorial de l'État. Celui-ci ne sera plus la collection de projets ministériels mais bien un projet interministériel cohérent, local, financé par une enveloppe globale à la disposition des décideurs locaux. Ceux-ci pourront décider et affecter des moyens à un projet sans en référer systématiquement aux administrations centrales. **Deuxième principe, l'État territorial sera organisé à son échelon régional autour de cinq ou six pôles correspondant aux grandes politiques de l'État dans la région. Le lien entre le niveau régional et le niveau départemental sera révisé car naturellement les priorités de l'État au niveau régional doivent s'imposer au niveau départemental.**

Troisième principe, l'État parlera d'une seule voix, celle du préfet. C'est une nécessité car demain plus qu'hier l'État aura un rôle d'évaluation et de contrôle. Et surtout lors des transferts de compétence, il aura un rôle déterminant d'aide, de conseil et d'appui aux collectivités.

Quatrième principe, le service public de l'État sera un véritable service de proximité dont la vocation est de simplifier la vie de nos concitoyens. Dans cet esprit, les sous-préfectures ont vocation à rassembler en leur sein les services de l'État et pourquoi pas ceux d'autres administrations. Je pense par exemple aux services de l'emploi ou à des points de contact pour les allocations familiales. Il est aussi indispensable de permettre à chacun d'obtenir des documents administratifs aussi bien dans une sous-préfecture, qu'une mairie ou encore sur Internet.

C'est une promesse d'efficacité et d'accessibilité. C'est aussi l'annonce d'un travail beaucoup plus riche et stimulant pour tous les fonctionnaires».

N'a-t-il pas rajouté, lors d'une réunion avec les Préfets :

Les voies de cette modernisation vous les connaissez : **globalisons les moyens de fonctionnement de toutes les administrations locales, facilitons l'exercice partagé des missions interministérielles, développons la culture de l'évaluation.**

Pour renforcer cette unité, nous nous appuierons sur le projet territorial. Très logiquement, il appartiendra au préfet de région de fixer les orientations régionales qui seront ensuite déclinées dans chaque département. Très logiquement encore, ces programmes d'action territoriale devraient permettre **la fongibilité interministérielle de certains crédits, et au-delà, la mutation des moyens locaux.** Très naturellement enfin, j'attends qu'ils soient soumis à des objectifs chiffrés et mesurables.